



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : ORIN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 3 rue des marronniers

Référence cadastrale : A 476

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :

- Description sommaire du bâtiment : Façade en pierres apparentes

Photographie(s):





**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : ORIN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 5 rue des marronniers

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

3 Rue des Marronniers
Orin, Nouvelle-Aquitaine
Afficher dans Google Maps





**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : ORIN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : TOUS LES MURS EN PIERRE

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :

- Description sommaire du bâtiment : Façade en pierres apparentes

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Photographie(s):



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : ORIN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Pont hargurrielles

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

Pont ancien



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : ORIN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Place de l'église et le portail à côté

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

Place de l'église avec la croix et le portail à côté

